

K15DIBA.fr

Fiche Technique Produit

2022-04



DIAMANT V BA15

Plaque de plâtre cartonnée - Knauf Diamant

Description du produit

Knauf DIAMANT V BA15 de la gamme Knauf Diamant est une plaque de plâtre cartonnée d'épaisseur 15mm conforme à la norme NF EN 520 :2009, constituée d'un parement bleu sur la face visible. Les bords longitudinaux sont des bords amincis et les bords transversaux sont des bords droits.

Documents de référence

Norme : NF EN 520 :2009

DoP : 4091_KNAUF-Diamant-BA15_2020-01-24

Certificat NF : Oui

Label Zone Verte Excell : Oui

Mise en œuvre conformément à :

- NF DTU 25.41
- FTSYS du groupe CKM15DI.fr

Domaine d'emploi

Knauf DIAMANT V BA15 de la gamme Knauf Diamant est principalement destinée à la réalisation d'ouvrages de cloisons distributives, cloisons séparatives, plafonds dans :

- Neuf ou réhabilitation
- Locaux intérieurs classés EA - EB

DIAMANT V BA15

Plaque de plâtre cartonée - Knauf Diamant



Caractéristiques techniques

Propriétés	Unités	Valeurs	Normes
Type selon EN	-	D, F, I	NF EN 520
Réaction au feu Euroclasse	-	A2-s1, d0	NF EN 13501-1
Niveau d'émission dans l'air intérieur	-	A+	NF EN ISO 16000
Masse surfacique	kg/m ²	approx. 16,2	-
Profil des bords longitudinaux	-	Bords amincis	NF EN 520
Profil des bords transversaux	-	Bords droits	NF EN 520
Largeur	mm	1200	-
Tolérance largeur	mm	+0 / -4	NF EN 520
Tolérance longueur	mm	+0 / -5	NF EN 520
Épaisseur	mm	15	-
Tolérance épaisseur	mm	+0.4 / -0.4	NF EN 520
Tolérance équerrage	mm par m de largeur	≤ 2.5	NF EN 520
Perméance à la vapeur d'eau μ sec	-	10	EN ISO 10456
Perméance à la vapeur d'eau μ humide	-	4	EN ISO 10456
Conductivité thermique λ	W/(m·K)	0,25	EN ISO 10456
Masse volumique	kg/m ³	≥ 800	NF EN 520
Module garanti sens longitudinal	N/mm ²	4072	-
Dureté superficielle	-	THD - Très Haute Dureté	-
Diamètre empreinte	mm	≤ 13	NF EN 520

Knauf

Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
STK@knauf.com

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.